

Monsieur Michel FRANCONY
Président de la Communauté de communes
Arbois Poligny Salins Coeur du Jura

9 rue des Petites Marnes
39 800 Poligny

Lons le Saunier, le 12 février 2019

Objet : Mises en compatibilité du PLU de Salins les Bains sur déclarations de projets

**Direction Générale
des Services**

Pôle d'Appui aux Territoires
Direction des Aides aux Territoires,
de l'Habitat et de l'Urbanisme
Mission Habitat & Urbanisme

Bénédictte MARGERIE
Tél. : 03 84 87 33 10
Mail : bmargerie@jura.fr

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 21 décembre 2018, vous m'avez transmis deux dossiers de mise en compatibilité du PLU de Salins les Bains par déclaration de projet.

J'émet un avis favorable à votre projet sous réserve de la prise en compte des observations suivantes :

Eau potable - assainissement :

À ce jour, le système d'assainissement de Salins les Bains n'est pas conforme. La station d'épuration a les capacités nécessaires pour accepter le surplus de pollution lié aux projets, mais pas forcément le réseau, d'où le diagnostic en cours.

Concernant la production de produits cosmétiques, s'il est prévu des rejets dans le réseau, une autorisation sera obligatoire, suivie ou non d'une convention. Ces données seront à prendre en compte dans le diagnostic réseau.

Concernant l'eau potable, même si le rendement de distribution du réseau a été amélioré, il est nécessaire de savoir quelle consommation en AEP l'unité de production de produits cosmétiques va demander.

Randonnée :

La commune est traversée par un réseau de sentiers inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) (carte en PJ). Les deux zones concernées par les projets jouxtent des tronçons du PDIPR, il est donc important de le prendre en compte dans l'aménagement des secteurs.

Remarques spécifiques au dossier de mise en compatibilité n°1 :

A l' « article AU.2 – Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières », le passage figurant dans le dossier concerne les zones AU hors secteurs spécifiques dont la zone AU1 du projet hôtelier. Dans le PLU doit exister l'équivalent pour chacune des zones exclues du passage précédent. La condition d'emprise au sol ajoutée pour la zone AU1 devrait plutôt être rajoutée dans le paragraphe se rapportant à cette zone.

Concernant le projet hôtelier, situé face au bâti du centre ancien, il est important de veiller à son intégration paysagère notamment en termes de volume.

Les services départementaux restent bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
La Chef de Mission Habitat et Urbanisme,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long horizontal stroke that extends to the right.

Bénédicte MARGERIE

**Communauté des Communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura
Réseau PDIPR Salins les Bains**

